la République qu'il a eu la consolation de voir définitivement établie; son corps reposera en terre républicaine et nous jurons tous ici que nous ne permettrons pas à la monarchie de souiller son cercueil.

Ont parlé ensuite : le délégué des Chambres syndicales et le délégué des corporations ouvrières qui a fait remarquer que c'était pour la première fois qu'un ouvrier était appelé à prendre la parole sur la tombe d'un citoyen aussi illustre.

Le délégué des loges maçonniques devait également prononcer quelques paroles. De toutes parts on a réclamé sa présence; mais le délégué n'a pas répondu à l'appel qui lui était adressé. Il s'est produit alors un moment d'hésitation, et M. Bouchet a dû annoncer que le délégué des loges maçonniques n'avait pu pénétrer jusqu'au caveau et avait été obligé de rester en dehors du cimetière.

De nombreux cris de : Vive la République se sont fait entendre de nouveau, et le défilé des députations qui avaient à déposer des couronnes sur le cercueil a commencé immédiatement. A 5 heures 1[2 il durait encore.

La foule s'est écoulée lentement dans le plus grand ordre. A la porte du cimetière des commissaires faisaient une quête pour les familles des déportés.

A six heures toutes les rues environnant le Père-Lachaise étaient encore remplies par une foule nombreuse.

Au cimetière, de nombreuses voix ont demandé à entendre M. Gambetta, mais M. Gambetta n'assistait pas aux funérailles.

BULLETIN ÉCONOMIQUE

Des Ventes publiques de Laines Peignées et Blousses.

La loi du 28 mai 1858 autorise la vente, par courtiers, des marchandises comprises au tableau annexé à cette même loi, sans autorisation du Tribunal du Commerce.

Les articles 3 et 4 de cette loi énoncent que le droit de courtage pour les ventes publiques sera établi par le ministre de commerce, sans que, dans aucun cas, il puisse excéder le droit établi dans les ventes de gré à gré pour les mêmes sortes de marchandises, que le droit d'enregistrement des ventes publiques est fixé à 10 centimes par 100 francs.

Le tableau des marchandises annexé à ladite loi comprend les *laines*.

Ce tableau a été modifié par un autre tableau plus complet, qui est annexé à un décret du 30 mai 1863, et qui comprend dans sa nomenclature *les laines en suint ou lavées*.

Quelques personnes se sont demandé si les laines peignées et les blousses pouvaient rentrer dans la catégorie des laines en suint ou lavées.

Cette question a une certaine importance au point de vue des intérêts commerciaux de Tourcoing et Roubaix, où les ventes publiques de laines peignées et de blousses devraient se faire à certaines époques de l'année, et notamment à des moments où il y a un stock important, mévente ou stagnation d'affaires.

M. le ministre de l'agriculture et du commerce a, par une dépêche en date du 10 décembre 1877, adressée à M. le président de la Chambre de commerce de Roubaix, résolu, dans le sens de l'affirmative, la question qui nous occupe ; cette dépêche est ainsi conçue :

Monsieur,

Vous avez adressé à mon département, au nom de la Chambre de Commerce de Roubaix, une demande tendant à ce que les courtiers inscrits établis sur cette place, soient autorisé à faire en Bourse des ventes publiques de laines peignées et de blousses.

Le Comité Consultatif des Arts et Manufactures, que j'ai saisi de la question, a reconnu que le peignage ne fait pas perdre aux laines leur qualité de matière première et n'en change pas la condition et la valeur, comme le ferait, par exemple, la filature. Les laines lavées sont comprises dans la monenclature des marchandises qui peuvent être vendues en ventes publiques. Or, les laines qui ont passé par le peigne, à l'état de blousse, ont été lavées; le peignage ne doit pas leur enlever cette qualité; par conséquent, elles paraissent rentrer encore, après cette opération, dans les termes du décret du 30 mai 1863.

D'après cela, Monsieur, je ne pense pas que, pour réaliser le vœu de votre Chambre, il soit nécessaire de modifier le tableau annexé au décret précité.

Recevez, Monsieur, l'assurance de ma considération très-distinguée.

Le Ministre de l'Agriculture et du Commerce,
OZENNE.

Le rapide exposé de la question qui vient d'être résolue administrativement, démontre donc que l'on peut faire vendre publiquement par courtier les laines peignées, blousses et déchets de peignage, et que les frais de vente, de timbre, d'enregistrement et d'affiches ne dépasseront pas les frais de courtage ordinaires.

Cette dernière considération milite d'une manière remarquable pour la mise en usage des ventes publiques en Bourse des laines brutes, peignées, blousses et déchets de peignage.

Roubaix-Tourcoing
ET LE NORD DE LA FRANCE

Six sièges restent vacants au Conseil municipal de Roubaix, par suite de la double élection de MM. Achille Serépel, Famechon, Daudet, Léon Allart, Deleporte-Bayart et Godefroy.

Si nous sommes bien informés, ces sièges auraient été assez impérieusement réclamés pour des ouvriers radicaux; — pour M. Ch. Boone, en particulier — mais, jusqu'ici, les modérés, joints aux opportunistes, se refuseraient à cette concession qu'ils jugent dangereuse.

M. Ch. Boone a cependant déjà été le candidat des républicains, dans la 4e section, aux élections de 1874.

Nous ne croyons pas qu'il ait depuis démérité de la cause, et le concours si dévoué prêté par lui aux deux élections de M. Achille Scrépel lui donne certes de nouveaux droits à la reconnaissance de ses amis politiques.

—

Les prières publiques ordonnées par la Constitution ont été dites hier, à Saint-Martin, avec le cérémonial accoutumé. Les corps constitués, les fonctionnaires de divers ordres, des officiers de réserve et de l'armée territoriale y assistaient. La *Grande Harmonie* était présente au cortége ; les pompiers faisaient la haie.

—

Un décret du Président de la République approuve la création d'une caisse de retraite pour les employés municipaux de la ville de Roubaix.

—

Par décret du Président de la République, en date du 9 janvier 1878, rendu sur la proposition du ministre des finances, M. d'Audiffret, trésorier-payeur général à Toulon (Var), a été nommé trésorier-payeur général du département du Nord, en remplacement de M. Akermann, qui a été admis, sur sa demande, à faire valoir ses droits à la retraite.

—

On lit dans la *Vraie France* :

M. Miégeville est en passe de devenir célèbre.

Avant-hier matin, il acceptait la candidature contre M. Catel-Béghin.

A midi il y renonçait.

A quatre heures il l'acceptait de nouveau.

Le soir il nous écrivait qu'après mûre réflexion (!) il était définitivement décidé à se retirer, mais à minuit, il écrivait au *Progrès du Nord* qu'on pouvait enfin compter sur lui.

Hier, à l'ouverture du scrutin, on distribuait des billets à son nom. Mais la nuit qui porte conseil avait donné à M. Miégeville celui de ne pas affronter la lutte et les distributeurs recevaient l'ordre de se retirer. Une heure après, ils étaient de nouveau à leur poste.

Enfin M. Miégeville, par un héroïque effort sur lui-même, se décida à faire afficher son désistement. Malgré cela, les distributeurs de bulletins continuèrent leur office et les radicaux, qui suivent l'impulsion du *Progrès*, vinrent voter quand même.

Quelle jolie scène de vaudeville on écrirait là dessus, en parodiant le proverbe de Musset : *Il faut qu'une porte soit ouverte ou fermée* !

—

Un journal républicain dit que le télégramme suivant a été adressé par la loge maçonnique de Lille à la famille Raspail :

« Au citoyen Benjamin Raspail, député.

» En attendant que le Panthéon s'ouvre aux restes périssables de l'immortel citoyen que la France vient de perdre, la loge l'*Etoile du Nord*, de Lille, s'associe au deuil de sa famille, et vous adresse l'expression douloureuse de ses sympathiques regrets.

» Lille, 11 janvier 1878. »

—

Voici le résultat des élections municipales de Tourcoing :

3e Section

Inscrits 1246. — Votants 865

MM. Emile Fourlignie	473	élu.
Louis Leloir	472	»
François-Alex. Dervaux	436	»
Six-Boulanger	384	
V. Hassebroucq	368	
Letuppe	367	

5e Section.

Inscrits 1375. — Votants 856.

MM. Marafin-Louis	469	élu.
Achille Tribouillet	443	»
Bernard-Cuvillier	401	
Charles Wattinne	374	

—

Voici le résultat du vote qui a eu lieu hier à Lille dans la 1re circonscription pour la nomination d'un conseiller municipal :

Inscrits,	3,096
Votants,	1,910
M. Catel-Béghin,	1,131
M. Miégeville,	581

Bulletins nuls et voix perdues, 198

Au scrutin du 6 janvier, M. Catel-Béghin n'avait obtenu que 987 voix sur 1,975 votants.

—

Lundi prochain, 21 janvier, anniversaire de la mort de Louis XVI, une messe sera dite à onze heures dans la basilique de Notre-Dame de la Treille, à Lille.

Cette messe sera célébrée en souvenir du Roi-Martyr et pour le bonheur de la France.

—

Un commencement d'incendie s'est déclaré hier soir, vers cinq heures, dans une maison de la Grand'Rue habitée par M. Camille L...

On s'est rapidement rendu maître du feu. Les pertes sont insignifiantes.

—

Dernièrement, un monsieur d'apparence honorable se présenta chez un marchand de cuir de la rue Jacquart, lui demandant la représentation de sa maison, sur place. Le postulant avait machiné tout un petit plan : il allait s'établir dans un quartier populeux, les chalands allaient affluer, etc., etc. Le marchand, qui voyait dans cette proposition un nouveau débouché pour sa marchandise, confia audit monsieur des fournitures telles que paires de tiges, peaux, pièces d'élastiques, etc, le tout devant lui servir à constituer un étalage affirolant.

Il y a trois jours, le trop confiant marchand que son représentant avait laissé sans nouvelles depuis son installation, se rendit au domicile de ce dernier afin de juger par lui-même du coup d'œil que présentait la succursale. Horreur ! pas l'ombre d'un étalage, pis que cela, pas l'ombre des marchandises par lui confiées. M. G..., (c'est le nom du marchand) avait eu affaire à un chevalier d'industrie qui a vendu, cuir, peaux, tiges et avec le produit de sa vente a fait une ripaille des mieux corsées.

Cet escroc qui a nom Ulrich-Léopold-Napoléon-Joseph J..., a été arrêté.

—

Le diocèse de Cambrai, le plus considérable de France après celui de Paris, à 50 lieues de longueur; sa population est de un million 600,000 habitants. Son clergé compte 1,250 membres. Sur ce nombre dix-neuf sont nés avant l'année 1800 :

Le doyen d'âge des prêtres du diocèse de Cambrai est le vénérable M. Plætevoet, vicedoyen, curé de Saint-Jean-Cappel; né en 1786, il est âgé de 92 ans; M. Devoole, ancien curé, résidant à Merris, 87 ans; M. Jourdain, chanoine-prêtre de Saint-Vaast à Bailleul, 87 ans ; M. Maës, vice-doyen, curé d'Eeck, 86 ans; M. Lespagnol, curé d'Abscon, 85 ans; M. Laurent, curé d'Annœulin, 84 ans, ; M. This, vice-doyen, curé d'Onnaing, 84 ans; M. Bresson, doyen-curé de Rieux, 83 ans, ; M. Deschildt, curé de Teteghem, 83 ans, M. Roget, ancien curé, retiré à Bouvines, 83 ans; M. Vanhever vice-doyen, curé de West-Cappel, 82 ans; M. Piquet, chanoine de Cambrai, 81 ans; M. Larsonneur, doyen-curé de Trélon, 81 ans; M. Cousin, ancien curé, résidant à Douai, 81 ans; M. Ledent, ancien curé, retiré à Douai, 81 ans; M. Bonnier, grand-cierc de Saint-Géry à Cambrai 80 ans; M. Cayez, ancien curé, résidant à Wasnes-au-Bac, 80 ans; M. Rousselle, doyen honoraire de Marchiennes, demeurant à Douai, 79 ans; M. Delattre, vice-doyen, curé d'Anzin, 79 ans.

—

Parmi les quatre-vingt-treize évêques de France, il en est douze qui sont nés avant 1800 :

Mgr Sola, évêque de Nice, et doyen d'âge de l'épiscopat Français, a 87 ans; Mgr Féron, évêque de Clermont-Ferrand, 85 ans; Mgr Lacroix, évêque de Bayonne, 85 ans; Son Eminence le cardinal Régnier, archevêque de Cambrai, 84 ans; MgrRæss, évêque de Strasbourg, 84 ans; Son Eminence le cardinal Donnet, archevêque de Bordeaux, 83 ans : Mgr Rousselet, évêque de Séez, 83 ans; Mgr Rivet, évêque de Dijon, 82 ans; Mgr Allou, évêque de Meaux, 81 ans; Mgr Berteaux, évêque de Tulle, 80 ans; Mgr Nogret, évêque de Saint-Claude, 80 ans; Mgr Gignoux, évêque de Beauvais, 79 ans.

Le plus jeune des évêques de France est Mgr Turinaz, évêque de Tarentaise, âgé de 40 ans.

—

Le feu s'est déclaré ce matin vers cinq heures dans la maison d'un boulanger de la rue de Lille.

Il a pris naissance, on ne sait trop comment, dans la chambre réservée aux garçons boulangers dont il eut bien vite envahi toutes les parois.

C'est M. Flipo qui, passant dans la rue à cette heure, a donné l'alarme, saisi qu'il était par une forte odeur de brûlé. Il frappa à la porte du boulanger et tous deux constatèrent l'incendie. Les pompiers arrivés mirent vite fin au progrès du feu.

Les pertes s'élèvent à 1,800 francs, paraît-il. Elles portent sur des effets d'habillements et quelques bijoux calcinés; car, c'est à la garde-robe des garçons que les flammes s'en étaient le plus prises. Une belle montre en or a été leur proie.

Il y a assurance sur le tout.

—

On lit dans la *Gazette de Tourcoing* :

A bas la République !... criait hier un peintre-vitrier nommé Dupont. Un agent vint lui dire que la chose était grave et lui dresser procès-verbal. Dupont, mon ami, il faut se taire quand on est de la réaction, en temps de république; c'est la *liberté* qui veut çà.

—

Des cours municipaux, publics et gratuits de filature de lin, coton et de laine, de tissage, faits par M. Goguel, professeur à l'Institut, et d'hygiène industrielle, fait par M. Arnoul, professeur à la Faculté de Médecine, seront ouverts à l'Intitut industriel, agronomique et commercial du Nord de la France, à Lille à partir du 14 janvier.

Le cours municipal de droit commercial, fait par M. Herreng, professeur à l'Institut, sera ouvert à la mairie, salle des adjudications.

—

On lit dans le *Mémorial de Lille* :

L'appel que nous avons publié, il y a quelque temps, ainsi que plusieurs de nos confrères de la presse de Lille, Roubaix, Tourcoing, pour l'érection d'un monument commémoratif dans le cimetière de Villers-Bretonneux, a été entendu.

La pensée qui a présidé à ce projet est sortie d'un souvenir pieux pour les soldats de l'armée du Nord et des mobiles du 48e régiment, nos concitoyens, tombés sur les lieux de la lutte du 27 novembre 1870 et enterrés dans ce cimetière.

Des offrandes patriotiques ont déjà été adressées au digne curé de Villers, à celui qui a relevé les morts du champ de bataillle et recueilli les blessés qui devaient en être encore victimes.

Ce premier succès a donné à d'anciens officiers du 48e mobile, qui a pris une si grande part au combat et qui y a vu tomber tant des siens, la pensée de se présenter à domicile chez tous leurs anciens camarades pour continuer ce qui est si bien commencé.

Ce projet a, du reste, reçu l'entière approbation de l'autorité supérieure.

—

— Mercredi dernier, le sieur Capon, grimpé sur l'aile du moulin de l'Epinette, à Nieppe, se disposait à tendre les toiles, sans avoir eu la précaution de mettre le frein, quand le moulin se mettant tout à coup à tourner, le pauvre homme s'élança par terre sans calculer la hauteur à laquelle il se trouvait. Il expira deux heures après sa chute.

— Un marin âgé de 37 ans, nommé H..., a dû être admis vendredi, d'urgence, à l'hôpital Ce malheureux est en proie à une maladie singulière, qui fera sans doute l'objet de sérieuses études il a la monomanie de vouloir « manger de la chair humaine. »

— Encore un accident causé par les armes à feu. Un journalier d'Escaudœuvres avait son fusil chargé et placé imprudemment dans un coin de sa maison. Arrive un chat du voisinage qui avait déjà commis quelques larcins. Bocquet François (c'est le nom de l'ouvrier) veut lui ôter l'envie de revenir, et saisissant son fusil par le canon, il cherche à l'en frapper ; mais au moment où la crosse atteint le pavé, un coup part et Bocquet reçoit dans la cuisse gauche toute la décharge. Son état est alarmant.

— Delannoy, l'auteur présumé de l'assassinat commis à la Groise, a tenté de se suicider dans la prison de Cambrai, en s'ouvrant une artère du bras gauche avec un vieux couteau.

Les gardiens avertis par les cris d'un de ses compagnons de captivité, sont accourus le désarmer. La blessure n'est pas sérieuse.

— Les journaux de Dunkerque annoncent que l'armement pour la prochaine pêche se poursuit à Dunkerque avec beaucoup d'activité. Mais le départ, facultatif pendant un certain nombre d'années, demeure irrévocablement fixé désormais au 1er avril.

Pour adopter cette mesure, que commandent à la fois l'humanité et leur intérêt bien entendu, les armateurs se sont passés de l'intervention officielle. On se souvient, en effet, qu'à la nouvelle des premiers naufrages de 1877, toutes les maisons d'armement pour la pêche de la morue se sont spontanément engagées d'honneur à ne point devancer la date convenue. Pas un parafe ne s'y est refusé, comme on le pense bien.

C'est que la campagne de 1877 est de celles qu'on n'oublie jamais : trop de deuils l'ont marquée d'un chiffre terrible. C'est qu'à l'appel des marins qui composent habituellement le personnel des équipages dunkerquois, 93 voix ne répondront plus.

—

État-Civil de Roubaix. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 12 janvier. — Maria Tirtoit, rue du Tilleul, maison Dufermont, 1. — Paul Diertens, rue de France. — Elisa Baert, rue de Solférino. — Dorothée Schalckens, rue de Solférino, maison Petit — Alfred Vancommelbecque, rue de Ste-Elisabeth, 21. — Anna Leclercq, rue du Pile, grande cité, 67. — Alphonse Lecompte, rue Watt, cité Six-Gadenne, 19. — Pierre Maes, rue Philippe-le-Bon, 14. — Angèle Denis, rue Archimède, cour Cliquet, 4. — Jean Polite, rue de la Guinguette, cour Duhamel, 5. — François Durier, rue Bernard, 74. — Philomène Monart, rue de Lille, cour Berton, 1. — Léonard Decorte, rue des Anges, cour Dupont.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 12 janvier. — Silvie Wittandal, 64 ans, ménagère, rue du Fort, 88. — Hortense Mespreuve, 7 mois, rue des Fossés, 17. — Louis Liétart, 1 an, rue de la Chapelle-Carette, 76. — Nicolas Vinel, 75 ans, tisserand, rue des Parvenus, 62.

MARIAGES du 12. — Jules Leclercq, 19 ans, monteur de chaînes, et Marie Taccœn, 20 ans, tisserande. — Emile Beulens, 29 ans, fileur, et Adelaïde Samain, 24 ans, rattacheuse — Henri Willem, 28 ans, tisserand, et Mélanie Sluyts, 25 ans, rattacheuse.

—

Etat-Civil de Tourcoing. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 12 janvier. — Pauline Grau, rue de la Station. — Alphonse Kinds, rue de Menin. — Ernest Luypaert, à la Marlière.

Du 13. — Laure Destombes, au Brun pain. — Odile Degersem, rue de Menin. — Paul Duhamel, rue Winoch Chocquel. — Maria Fleurye, à Francs. — Emile Evrard, rue de la Blanche porte. — Valère Dupire, rue fin de la guerre. — Arthur Ritz, rue de Menin.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 12 janvier. — Rosalie Benoit, 56 ans, 6 mois épouse de Jean-Louis Selosse, rue du Chêne-Houpline. — Jules Denys, 9 ans, 13 jours à la Malcense. — Maria Masurel, 29 ans, 8 mois, épouse de Auguste Duravenne, rue de Renaut.

Du 13. — Nathalie Delporte, 58 ans, 6 mois, veuve de Frédéric Euglebert, rue de la Belle-vue. — Joseph Debaudringhien, 10 mois, sentier de Bondues. — Vincent Ducoulombier, 1 mois, au Grand-plaisir. — Meert, présenté sans vie, rue du chien fidèle. — Alphonse Isembaert 25 ans, à la Malcense. — Blanche Provoyeur, 2 ans, 6 mois, rue du sentier de Roncq.

CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille ROZET-DELNEUFCOURT, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Mademoiselle Maria ROZET, décédée à Roubaix, le 13 janvier 1878, à l'âge de 27 ans et 5 mois, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de vouloir bien assister aux **convoi et service solennels** qui auront lieu le Mardi 15 janvier 1878, à 7 heures 1/2, en l'église Saint-Sépulcre, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue d'Inkermann, 84.

Les amis et connaissances de la famille DELPORTE qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur Charles DELPORTE, décédé à Roubaix, le 13 janvier 1878, dans sa 52e année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de vouloir bien assister aux **convoi** et **service solennels** qui auront lieu le mardi 15 courant, à 9 heures en l'église Saint-Sépulcre, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de l'Epeule, 52. Estaminet du Ballon d'or,

Un **obit solennel du mois** sera célébré en l'église Sainte-Elisabeth à Roubaix, le mercredi 16 janvier 1878, à neuf heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Eugène BAUSSART, époux de dame DESRUMAUX, décédé à Roubaix, le 14 décembre 1877, à l'âge de 44 ans. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de vouloir bien considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un **obit solennel anniversaire** sera célébré en l'église Notre-Dame, le Mardi 15 janvier 1878, à 9 heures et demie, pour le repos de l'âme de Dame Anne-Claire-Catherine CORNE, veuve de Monsieur Charles-Joseph Renaud, décédée subitement à Roubaix, le 11 janvier 1877, à l'âge de soixante-quatorze ans. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Cours public de physique

Mardi 15 janvier à huit heures soir.
Phénomènes généraux de l'électricité statique.

ADRESSES
INDUSTRIELLES & COMMERCIALES

Cette liste paraît dans les deux éditions du journal de Roubaix. — S'adresser pour les conditions, rue Neuve 17.

Modes
Mlle Marie DUBAR, 80, rue de Lannoy. 15173

Pianos
Location et réparation, rue du Fontenoy, 58. 15174

Lithographie
Impressions commerciales : Factures, memorandums, Entêtes de lettres, lettres de faire part pour mariages et naissances, **Alfred REBOUX**, rue Neuve, 17, Roubaix.

Mécanicien
Eug. FORSTER, rue Pellart, 66, Roubaix.

Plomb et zinc pour bâtiments
ARTICLES DE MÉNAGE
François LECRENIER, ferblantier-lampiste, rue Blanchemaille 114, Roubaix. 12651

Agence Immobilière
Henri BRIET, ancien principal clerc de notaire, rue Colbert, près le boulevard de Paris. 14067

Spécialité de Fourrures
Veuve Pierre BONNAVE, rue du Vieil-Abreuvoir, 54.

Epicerie - Comestibles
OUDAR-FLORIN, rue Inkermann, 4 et 6, Roubaix.

Jean MASQUELIER, rue Pauvrée, 3. — Salon de coiffure. — Parfumerie 14074

Pharmacies
Ch. DESCHODT, Grande-Rue, 26 et 28. 14086

Ingénieurs
V. DUBREUIL, ingénieur, installations, expertises, consultations techniques de 7 h. à 9 h. le matin et de 1 h. à 3 h. le soir, rue du Chemin de Fer, 35.

Modes et Coiffures
Mme HAVET, rue des Lignes, 10. 14744

Imprimerie, Librairie, Lithographie
Alfred REBOUX, rue Neuve, 17, Roubaix.

COUVREUR-RENARD, Grande-Place, 11, Tourcoing. — Confections pour hommes et pour dames. 14066

Confections
Au Palais de Cristal. — MONCHY-DUPIRE, Grande-Rue, 16, Roubaix. — *Confections pour hommes.* 14065

Zinc et plomb pour bâtiments
BONNAVE-DELANNOY, rue Nain, 3. — Spécialité d'éclairage pour fêtes et soirées. 14072

Modes et Lingeries
DUHAMEL-DUPONT, rue St-Pierre 38, à Roubaix. 1470

COILLE, place de la Mairie, 5. — *Dépôt des principaux produits pharmaceutiques.* 14069

Serrurerie — Poêlerie
DENDIEVEL, rue Saint-Georges, 50, Roubaix.

Recettes, ventes et locations immobilières
Emile DELCOURT, rue St-André, 25 agent de la Compagnie *La Confiance.* 140

UNE PIERRE RARE

On lit dans le *Globe* de Londres :

On a souvent admiré la patience dont les artisans chinois font preuve dans certains ouvrages microscopiques qu'ils exécutent à la perfection en y consacrant un temps incroyable. Les Japonais, leurs voisins, sont également renommés pour leur patiente et monotone industrie; mais il paraît que leur aptitude pour ce genre de travail est de beaucoup surpassée par celle des aborigènes de la nouvelle-Zélande. Les chefs des principales tribus de cette île portent généralement un amulette d'une valeur inestimable. C'est une « Tiki » dont le nom signifie : « pierre vert d'eau criant. » Elle a une forme grotesque et sa dimension est de 2 pouces 1[2 de long sur environ 2 pouces de large. Elle est un peu plus épaisse qu'une pièce de cinq francs, et la surface en est parfaitement polie. Jamais voyageur n'a vu une de ces pierres inachevée, et les naturels considèrent le procédé de fabrication comme perdu. Ce qui fait la valeur de cette pierre, c'est son extrême dureté. Les gens du pays prétendent que pour travailler un de ces amulettes il fallait plusieurs générations d'ouvriers. En général, les chefs le portent suspendu à leur cou au moyen d'un cordon passé dans un trou percé dans la pierre. Le percement de ce trou exige toute la vie d'un homme pour le mener à bout, toujours au dire des naturels. Quoi qu'il en soit, le fait incontestable est que ce talisman est formé d'une substance qui défie tous les instruments avec lesquels on travaille les pierres précieuses les plus dures. Le diamant est la substance la plus dure que les lapidaires connaissent; mais c'est comme de la terre glaise dans la main du potier en comparaison de la « Tiki ». Celle-ci est infiniment plus dure que l'acier; la lime n'a pas la moindre action sur elle, et les graveurs n'ont pas d'outils qui puissent mordre sur sa surface. C'est en raison de cette excessive dureté que les aborigènes tiennent cette pierre en si grande estime.

FAITS DIVERS

LE MANTEAU DE LA PRINCESSE MERCÉDÈS. — Le velours cramoisi, qui doit servir à confectionner le manteau de Cour devant orner les épaules royales de l'infante, future reine d'Espagne, est encore chez le brodeur qui forme de la Tour et du Lion qui figurent dans les armes d'Espagne.

La richesse de ce travail fait en relief est merveilleuse.

Le manteau ainsi orné sera livré au « couturier » qui parachèvera l'œuvre.

On se figure aisément le prix qu'il pourra atteindre, quand on saura que le manteau sera recouvert de 400 motifs brodés en or fin.

On parle du prix de 25,000 francs.

La valeur en sera probablement rehaussée par quelque riche agrafe enrichie de diamants et de pierreries.

***

Le *Sportsman* raconte une singulière histoire de chasse dont Victor-Emmanuel fut le héros :

Le Roi était parti à la chasse dans son tilbury, sans autres compagnons que ses deux chiens d'arrêt. Il rencontra un paysan et lui demanda s'il était content de son sort.

Le paysan répondit que tout marcherait à souhait pour lui, sans un scélérat de renard qui mettait sa basse-cour au pillage.

— Et ce renard, où est-il? demanda le roi.

Le paysan lui désigna un bois voisin.

— Bon, dit Victor-Emmanuel, je te le rapporterai mort avant la fin de la journée.

— Sauf le respect que je dois à Sa Majesté, fit le paysan avec un sourire d'incrédulité, je lui proposerais bien dix francs de récompense.

— J'accepte! dit l'illustre chasseur.

Et, le soir même, il rapporta le renard au paysan, dont il accepta très-bien les dix francs.

Cette aventure l'amusa beaucoup, et, quand il la racontait, il disait toujours en riant : « C'est la seule fois de ma vie que j'ai gagné ma journée. »

—

UN FLEUVE SOUS-MARIN DANS LA MANCHE

—

Tout le monde a entendu parler des grands projets suscités, depuis quelques années, par le besoin d'établir des relations de plus en plus rapides et directes entre la France et l'Angleterre : tunnel sous-marin, pont gigantesque entre les deux rives du détroit du Pas-de-Calais, bateaux porte-trains de M. Dupuy de Lôme, etc., etc. A côté de ces innovations sur lesquelles l'avenir aura à nous édifier, nous avons vu surgir les projets d'une exécution plus facile et plus pratique, tels que l'amélioration de nos ports de la Manche du Hâvre à Dunkerque, et, enfin, la création projetée d'un port en eau profonde à Boulogne, à l'Ouest du port actuel.

La longue étude à laquelle ont donné lieu ces divers projets, tant de la part des Ponts et Chaussées que de celle des ingénieurs hydrographes de la marine, a fourni une foule de données intéressantes sur le régime du détroit du Pas-de-Calais, sur sa structure géologique, sur le plus ou moins de stabilité de nos côtes, sur l'action des courants produits par la rencontre des eaux de la Manche et de la mer du Nord, comme sur l'effet des marées dans nos différents ports septentrionaux.

Une remarque générale à faire à propos du détroit, c'est que, par suite de l'étroitesse du canal à travers lequel s'établit la communication des deux mers, les parois de ce canal de jonction sont violemment corrodées, et se présentent des deux côtés sous la forme de falaises à pic; en outre les sondages faits en 1875 et en 1876 à travers le canal ont montré que, presque partout, au fond de la mer, dans des profondeurs de 40 à 70 mètres, le sol naturel était débarrassé de tout dépôt.

A côté de ce phénomène général de lavage pour ainsi dire du sol du détroit, on a observé d'autres faits particuliers qui s'y rattachent et dont le plus intéressant est celui qui a été décrit par M. l'ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, Stœcklin, dans un rapport qui vient d'être publié à l'occasion de la présentation du projet de loi relatif au nouveau port de Boulogne.

D'après M. Stœcklin, en effet, il existe en face du port actuel de Boulogne un courant énergique et alternatif, qui va parallèlement à la côte entre celle-ci et le banc appelé par les marins *bassure de Baas*, et qui se comporte en réalité comme un véritable fleuve côtier dont l'action est indépendante de celle des marées. Ce phénomène tout local explique comment, depuis 1794, date du dernier relevé de cette partie de la côte, « les fonds généraux de Boulogne » sont restés stationnaires ; comment aussi, depuis 1835, on voit le sable, le gravier, les coquilles, les roches occuper à peu près les mêmes régions.

L'honorable ingénieur que nous venons de citer a constaté que le courant parallèle à la côte et qui va alternativement du Sud au Nord et du Nord au Sud ne concorde pas avec le mouvement de la marée, car le courant montant (du Sud au Nord) ne commence que 3 heures après l'heure de la basse mer et persiste 3 heures après la haute mer; un maximum de vitesse, qui dépasse 3 nœuds ou 1 m. 50 par seconde, correspond à peu près à l'étale de haute mer; pour le courant descendant (du Nord au Sud), le maximum de vitesse, qui est de 2 nœuds ou de 2 nœuds 1[2, correspond à l'étale de basse mer.

M. Stœcklin, qui a eu à examiner par ordre du gouvernement l'hypothèse de l'ensablement des passes et de l'envasement à l'intérieur du nouveau port, a résumé ses conclusions dans les termes suivants :

« L'étude que j'ai faite, dit-il, du régime de la « côte et de la mer devant Boulogne, m'a con- « duit à l'opinion que tous les faits observés « s'expliquent d'une façon simple et rationnelle, « en envisageant la côte de Boulogne comme la « rive concave et, par conséquent, corrodée d'un « grand fleuve qui coule alternativement du Sud « au Nord et du Nord au Sud. Au droit de Bou- « logne, la corrosion, bien visible du reste, par « l'aspect des falaises, s'est trouvée arrêtée, ou « mieux retardée par la plus grande résistance « des bancs de roche dure qui forment les caps « de l'Heurt et de la Crèche. L'anse au devant « de Boulogne, ne serait plus dès-lors une baie « destinée à se combler, mais une baie en forma- « tion et la plage n'est pas un amas de sable « sans fond, mais une falaise sous-marine, irré- « gulière comme les bancs dont elle est formée, « et simplement recouverte, sur l'estran et sur « le talus, vers le large, d'une couche plus ou « moins épaisse de sable voyageant du Sud au « Nord. Dès lors, un port qui créerait sur la côte « une saillie, un cap comme ceux de l'Heurt et « de la Crèche, aurait ses passes continuellement « balayées par le courant longitudinal, si l'on a « soin de placer ces passes, et, par conséquent, la « digue du large, au bord de ce courant. »

Ajoutons enfin, que dans une note savante que nous nous bornons à signaler l'éminent spécialiste considère les *courants alternatifs* existant dans le détroit du Pas-de-Calais comme « le résultat de la percée du détroit. »

VARIÉTÉS

L'instruction primaire avant la Révolution.

CONCLUSION

Il nous reste à conclure cette rapide étude, où nous n'avons pu qu'effleurer un immense sujet, sacrifiant bien des faits, bien des détails qui, assurément, eussent de plus en plus justifié nos conclusions. Nous avons mis en présence les attaques dont l'Eglise est l'objet